



**Caprins
Lait**
Collectif BioRéférences



LES EXPLOITATIONS CAPRINES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE DU MASSIF CENTRAL

Résultats de la campagne 2014

Suivis des exploitations et contribution à la rédaction :

Philippe ALLAIX, Chambre d'agriculture de la Loire

Aurélie BILLON, BIO BOURGOGNE

Françoise BOUILLON, Chambre d'agriculture de la Lozère

Sylvie DENIS, Chambre d'agriculture de la Corrèze

Johan Kévin GALTIER, APABA

Christel NAYET, Chambre d'agriculture de la Drôme

Synthèse des données et rédaction :

Catherine DE BOISSIEU, Institut de l'élevage

Avril 2016



1. Le projet BioRéférences porté par le Pôle AB Massif Central

En 2013 et 2014, le Pôle AB Massif Central a mené un important travail de concertation à l'échelle du Massif Central pour identifier les besoins des acteurs de l'agriculture biologique. Le projet BioRéférences a été élaboré pour apporter des réponses à un besoin majeur de références technico-économiques sur les systèmes de productions biologiques. Il a pour ambition de répondre à la diversité des besoins en références pour accompagner le développement d'élevages ruminants biologiques viables, vivables et en cohérence avec leur territoire et leurs filières/marchés.

Différents moyens ont été mis en place pour produire et valoriser au mieux les références sur les systèmes ruminants. Parmi ces moyens, un réseau de 70 fermes (en caprins lait, ovins lait, ovins viande, bovins lait et bovins viande) localisées sur le Massif Central a été constitué. Cette synthèse présente les résultats issus de ce réseau de douze fermes caprines pour la campagne 2014.

2. L'élevage caprin certifié en agriculture biologique en France et dans le Massif Central *(sources Agence Bio/OC, Agreste 2013 ; enquête annuelle laitière SSP ; GEB-Institut de l'élevage)*

En 2014, l'Agence Bio dénombrait 24 466 producteurs engagés en agriculture biologique, dont 36% pratiquent l'élevage et seulement 3% détiennent un élevage caprin. Les 822 exploitations recensées avec une activité caprine certifiées en agriculture biologique (92%) ou en conversion (8%) détenaient un total de 46 731 chèvres, soit une moyenne de 56 chèvres par exploitation. Selon Agreste, 73% de ces exploitations engagées dans la production caprine biologique déclarent transformer à la ferme.



Dans les 22 départements intégrés en partie ou en totalité dans le Massif Central, l'Agence Bio recensait pour la même année 227 exploitations certifiées avec un cheptel caprin, soit une progression de plus de 20% par rapport à 2011. Ces exploitations détenaient un cheptel total de 10 326 chèvres, soit une moyenne de 45 chèvres par exploitations.

Par ailleurs, l'utilisation industrielle de lait de chèvre certifié biologique progresse avec 14 établissements assurant la collecte au niveau national. A près de 4,1 millions de litres en 2014, soit seulement 1% de la collecte totale de lait de chèvre, la collecte de lait de chèvre biologique a doublé sur les 5 dernières années. Les fabrications industrielles de fromages de chèvre biologiques s'élèvent quant à elles à 990 tonnes en 2015. Elles sont composées à 53% de fromages affinés et 47% de fromages frais.

Plus localement sur la zone du Massif Central, le marché des produits fabriqués à base de lait de chèvre biologique est en plein développement. Corollaire de cette évolution, la laiterie de La Lémance, la Bergerie de Lozère (groupe Triballat-Noyal) et Val d'Ormeze cherchent à développer leur collecte pour satisfaire leurs fabrications actuelles et la demande croissante de leurs clients.

3. Les exploitations caprines suivies dans le cadre du projet BioRéférences

Cette synthèse présente les résultats techniques et économiques de la campagne 2014 des 12 exploitations caprines laitières et fromagères suivies dans le cadre du projet BioRéférences. Ces suivis ont été réalisés par les Chambres d'agriculture de Corrèze, Drôme, Loire et Lozère, l'Association de Promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron [APABA], et l'association Bio Bourgogne [ex-SEDARB].

Les 12 exploitations caprines suivies se répartissent en deux systèmes distincts :

- 4 exploitations sont des systèmes livreurs dont la majorité de la production de lait de chèvre est commercialisée à une laiterie ;
- 8 exploitations sont des systèmes fromagers dont la majorité de la production est transformée à la ferme et commercialisée en circuits courts.

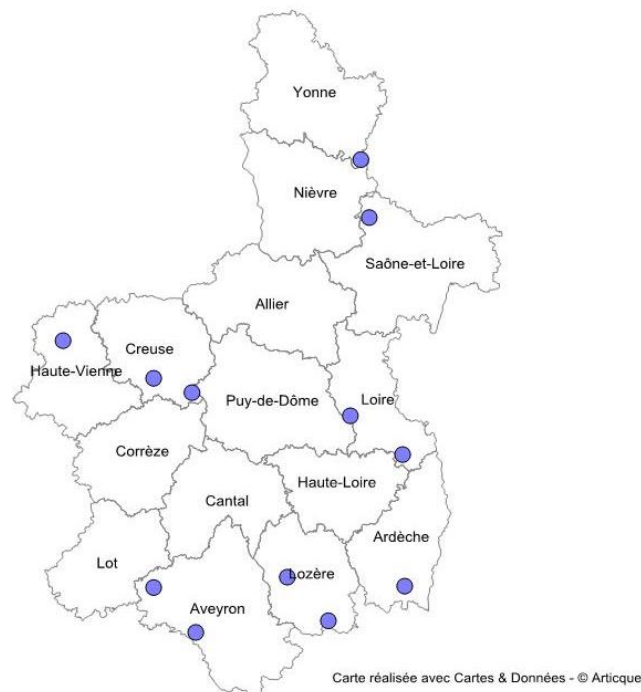
Avertissement : les résultats moyens présentés dans ce document n'illustrent pas la diversité des systèmes en agriculture biologique rencontrés dans le Massif Central mais seulement de l'échantillon étudié, composé d'un nombre limité de fermes.

Pour les systèmes livreurs, la conversion en agriculture biologique est récente, entre 2012 et 2013, et caractéristique de la demande croissante en lait de chèvre biologique ces dernières années. Pour les systèmes fromagers, la conversion en agriculture biologique est soit récente (≤ 5 ans) pour 5 exploitations, soit ancienne (> 10 ans) pour 3 exploitations.



Figure 1. Localisation des exploitations caprines suivies

(Source : projet BioRéférences, campagne 2014)





3.1. Structure des exploitations suivies

Le tableau ci-dessous présente les structures moyennes des exploitations suivies dans le projet. La main d'œuvre totale présente sur les exploitations est de 1,9 UMO pour les livreurs et de 2,7 UMO pour les fromagers. Il s'agit de main d'œuvre essentiellement familiale, 2 exploitations font appel à un salarié pour un quart temps et 2 exploitations font appel à un ou plusieurs salariés à temps plein.

Tableau 1. Structure des exploitations caprines

(Source : projet BioRéférences, campagne 2014)

	Fromagers	Livreurs
Nombre d'exploitations	8	4
Main d'œuvre totale [UMO]	2,7	1,9
Main d'œuvre exploitante [UMO]	1,9	1,5
Main d'œuvre salariée [UMO]	0,8	0,3
Main d'œuvre atelier caprin [UMO]	1,6	1,3
Surface agricole utile [ha]	49	46
Surface fourragère principale [ha]	44	41
Surface en herbe [ha]	44	37
Surfaces pastorales* [ha]	29	99
Grandes cultures [ha]	5	5
Cheptel total [UGB]	36	54
Cheptel caprin [UGB]	12	39
Nombre de chèvres	56	184
Lait de chèvre produit [litres]	25 230	123 630

* pour les élevages qui en possèdent

La moyenne des deux groupes cache une variabilité importante dans les structures des exploitations suivies :

- la SAU varie de 2 à 173 ha chez les fromagers et de 15 à 95 ha chez les livreurs ;
- pour certaines exploitations, la SAU peut être complétée par des surfaces pastorales (jusqu'à 53 ha de parcours pour les fromagers et 134 ha de parcours chez les livreurs) ;
- le cheptel total (atelier caprin + autre(s) atelier(s) herbivore(s)) varie de 9 à 142 UGB chez les fromagers et de 25 à 105 UGB chez les livreurs, et seules 3 exploitations, toutes fromagères, ont seulement des UGB caprins ;
- le nombre de chèvres varie de 38 à 85 chèvres chez les fromagers et de 94 à 370 chèvres chez les livreurs ;
- et le volume de lait de chèvre produit varie de 16 600 litres à 45 000 litres chez les fromagers et de 62 100 à 273 000 litres chez les livreurs.

La logique de conversion vers l'agriculture biologique est différente selon le type d'exploitation. Les 4 exploitations en livraison se sont récemment converties à l'agriculture biologique (2012 ou 2013) suite à la crise traversée par la filière caprine en 2011 et pour répondre à une demande des laiteries en recherche croissante de lait certifié. Chez les fromagers, certaines exploitations sont « historiquement » en agriculture biologique depuis l'installation des exploitants (que cette installation soit récente ou non) et d'autres ont fait le choix de l'agriculture biologique par conviction ou pour élargir leur gamme de circuits de commercialisation et leurs clients potentiels (magasins spécialisés, demande des clients sur les marchés,...).



3.2. Résultats technico-économiques de l'atelier caprin

Le tableau ci-dessous présente les résultats moyens de la marge brute de l'atelier caprin. A noter dans chaque groupe, une exploitation en livraison a transformé une partie du lait produit (7%) au cours de la campagne 2014 et une exploitation en transformation fromagère installée récemment, et en cours de développement de ses circuits de commercialisation, a livré une partie de son lait à une laiterie (12%). Dans le groupe des livreurs, une exploitation a un fonctionnement d'atelier un peu atypique des 3 autres avec des mises-bas en contre saison.

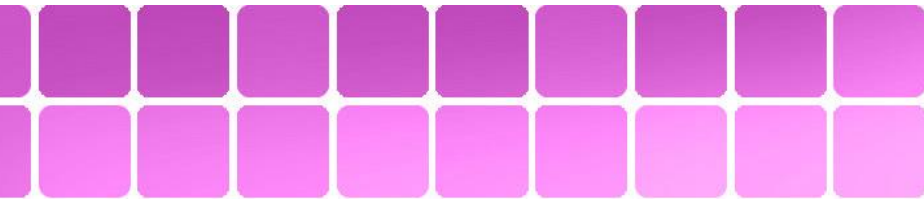
Tableau 2. Résultats technico-économiques de l'atelier caprin

(Source : projet BioRéférences, campagne 2014)

	Fromagers	Livreurs
Nombre d'exploitations	8	4
Nombre de chèvres	56	184
Lait de chèvre produit [litres]	25 230	123 630
Lait de chèvre produit /chèvre [litres]	456	651
Lait de chèvre produit /UMO atelier caprin [litres]	17 190	89 050
Lait de chèvre vendu laiterie [litres]	-	120 470
Lait de chèvre transformé [litres]	22 580	-
Prix du lait vendu laiterie [€/1000 litres]	-	784
Prix du lait transformé [€/1000 litres]	2 158	-
Concentrés et déshydratés des chèvres [kg/chèvre]	253	349
Part des concentrés et déshydratés achetés [%]	85%	95%
Concentrés et déshydratés des chèvres [g/litre]	542	506
Fourrages distribués [kg MS/chèvre]	518	707
Part des fourrages achetés [%]	20%	8%
Produit caprin + produit SFP caprine [€/chèvre]	1 001	607
Charges opérationnelles [€/chèvre]	275	283
dont charges d'alimentation [€/chèvre]	131	204
dont contrôle de perf. et frais de reproduction [€/chèvre]	7	20
dont frais vétérinaire [€/chèvre]	12	19
dont autres charges d'élevage [€/chèvre]	26	22
dont charges SFP caprine [€/chèvre]	12	10
dont frais de transformation [€/chèvre]	29	-
dont frais de commercialisation [€/chèvre]	36	-
Frais de transformation et de commercialisation [€/1000 litres]	139	-
Marge brute atelier caprin avec aides [€/chèvre]	697	293
Marge brute atelier caprin avec aides [€/1000 litres]	1 522	460
Marge brute atelier caprin avec aides [€/UMO atelier caprin]	25 570	39 950



La quantité de fourrages distribués par chèvre reflète – sans être précis – la part du pâturage dans les systèmes d'alimentation. En se basant sur une consommation alimentaire approximative de 1,1 TMS par chèvre par an, la part du pâturage dans la ration s'élève en moyenne à 31% pour les fromagers et 18% pour les livreurs. Ces moyennes cachent là encore une forte variabilité puisque la part du pâturage dans les systèmes d'alimentation au sein des deux groupes peut atteindre plus de 50% pour les fromagers et 37% pour les livreurs. A noter que le cahier des charges agriculture biologique impose un accès au pâturage pour les chèvres dès que les conditions le permettent.



Pour le groupe des livreurs, le prix du lait vendu s'est élevé à 784 €/1000 litres en moyenne en 2014. A noter cependant, une exploitation n'a bénéficié de la valorisation du prix de lait en agriculture biologique qu'à partir de septembre 2014. A titre indicatif, le prix moyen du lait de chèvre conventionnel pour la campagne 2014 était de 672 €/1000 litres au niveau national (source : Institut de l'élevage – GEB). Par ailleurs, la qualité moyenne du lait, connue pour les élevages livreurs suivis, est de 36.9 g/l de TB et 32.5 g/l de TP. Ils sont légèrement inférieurs à la moyenne nationale en conventionnel qui s'élève à 37.6 g/l de TB et 33.5 g/l de TP.

Pour le groupe des fromagers, le prix du lait transformé s'est élevé à 2 158 €/1000 litres en 2014. A titre indicatif, le prix du lait transformé dans les exploitations fromagères conventionnelles suivies dans le cadre du dispositif Inosys-Réseaux d'élevage dans les régions Sud-ouest et Rhône-Alpes s'élève à 2 007 €/1000 litres en 2014 (source Inosys Réseaux d'élevage). Les exploitations fromagères suivies ne bénéficient pas vraiment d'une meilleure valorisation de leur lait du fait de leur certification en agriculture biologique. Pour ces éleveurs, la certification est davantage là pour répondre à une conviction personnelle des exploitants ou contribuer à une image de leurs produits que pour bénéficier d'une meilleure valorisation. Par ailleurs, l'éloignement des exploitations caprines du Massif Central des grandes villes ou des pôles importants de consommation les amènent à travailler davantage la diversité de leurs circuits de commercialisation : marchés, magasins ou épiceries spécialisés, restaurateurs...





3.3. Résultats économiques de l'exploitation

Le tableau ci-dessous présente les résultats économiques globaux au niveau de l'exploitation. L'analyse des moyennes dans cette partie économique sur un petit nombre de fermes est particulièrement délicate, compte tenu de la présence dans les groupes d'exploitations de structures très diverses et de systèmes mixtes ou diversifiés. La figure 2 de répartition du revenu disponible illustre ce constat. Ainsi, dans le groupe des fromagers, une exploitation « atypique » du point de la structure, et pour laquelle l'atelier caprin ne représente que 12% du produit brut total dégagé, a été écartée de l'analyse.

Tableau 3. Résultats économiques de l'exploitation

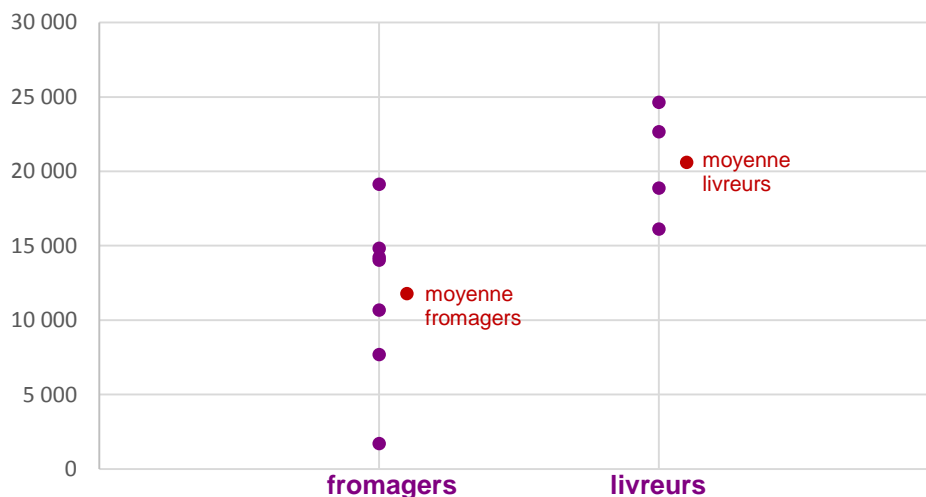
(Source : projet BioRéférences, campagne 2014)

	Fromagers	Livreurs
<i>Nombre d'exploitations</i>	7	4
Produit brut total [€]	75 170	176 412
Produit brut total /UMO exploitant [€]	42 491	114 186
Produit atelier caprin [€]	46 937	111 884
en % du produit brut	68%	60%
Produits végétaux [€]	950	7 927
Aides totales [€]	16 499	41 103
Charges opérationnelles [€]	18 866	70 175
en % du produit brut	26%	37%
Charges de structure hors amo. et frais financiers [€]	23 645	44 455
en % du produit brut	33%	25%
Excédent brut d'exploitation [€]	32 659	61 782
en % du produit brut	41%	38%
Excédent brut d'exploitation /UMO exploitant [€]	18 439	42 558
Annuités + frais financiers court terme [€]	9 470	23 203
en % de l'excédent brut d'exploitation	27%	31%
Revenu disponible [€]	20 794	30 281
en % du produit brut	28%	21%
Revenu disponible /UMO exploitant [€]	11 763	20 581



Figure 2. Variabilité du revenu disponible par UMO exploitant

(Source : projet BioRéférences, campagne 2014)



3.4. Coûts de production de l'atelier caprin

Le coût de production de l'atelier caprin des exploitations suivies dans le cadre du projet a été calculé selon la méthode nationale¹ mise au point par l'Institut de l'élevage, en lien avec les Chambres d'agriculture et les contrôles laitiers. Toutes les charges sont rapportées aux 1 000 litres de lait, qu'il soit vendu en laiterie ou vendu sous forme de fromages. Les contours de l'atelier caprin incluent la production de lait ou de fromages, l'élevage des chevrettes, la production fourragère et la production de céréales autoconsommées par les caprins. Les charges supplétives (*) sont calculées pour rémunérer les facteurs de production que l'exploitant met à disposition de son entreprise : les terres en propriété, les capitaux propres et le travail que les exploitants consacrent à l'atelier. Pour les analyses collectives et l'élaboration de références, celui-ci est par convention estimé à 1,5 SMIC brut par UMO.

Tableau 4. Coût de production de l'atelier caprin [/ 1 000 litres de lait de chèvre produits]

(Source : projet BioRéférences, campagne 2014)

		Fromagers	Livreurs
<i>Nombre d'exploitations</i>		8	4
Volume produit par la main-d'œuvre rémunérée [litres/UMO]		15 275	86 602
CHARGES	Coût de l'alimentation [€/1 000 litres]	334	339
	dont alimentation achetée [€/1 000 litres]	296	323
	dont approvisionnement des surfaces [€/1 000 litres]	39	16
	Frais d'élevage (dont frais transfo. et com.) [€/1 000 litres]	294	104
	Mécanisation [€/1 000 litres]	379	158
	Bâtiments et installations [€/1 000 litres]	394	159
	Frais divers de gestion [€/1 000 litres]	307	72
	Foncier et Capital (*) [€/1 000 litres]	153	71
	Salaires et Travail exploitant (*) [€/1 000 litres]	2 021	318
Coût de production de l'atelier caprin [€/1 000 litres]		3 883	1 220
PRODUITS	Produit lait [€/1 000 litres]	2 134	805
	Produit viande [€/1 000 litres]	67	76
	Autres produits [€/1 000 litres]	74	-
	Aides [€/1 000 litres]	388	249
Produits de l'atelier caprin [€/1 000 litres]		2 663	1 130
Rémunération du travail yc main d'œuvre salariée permise par le produit [nombre de SMIC/UMO]		0,69	1,12
Rémunération du travail yc main d'œuvre salariée permise par le produit [€/1 000 litres]		801	228
Nombre d'élevages à plus d'1 SMIC/UMO		2	2



¹ Pour en savoir plus : <http://idele.fr/services/publication/idelesolr/recommends/calculer-le-cout-de-production-en-elevage-caprin-laitier-et-fromager.html>

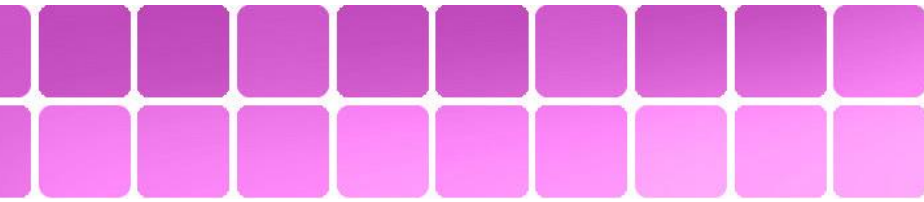


Figure 3. Coût de production moyen de l'atelier caprin fromager [1 000 litres de lait de chèvre produits]
 (Source : projet BioRéférences, campagne 2014)

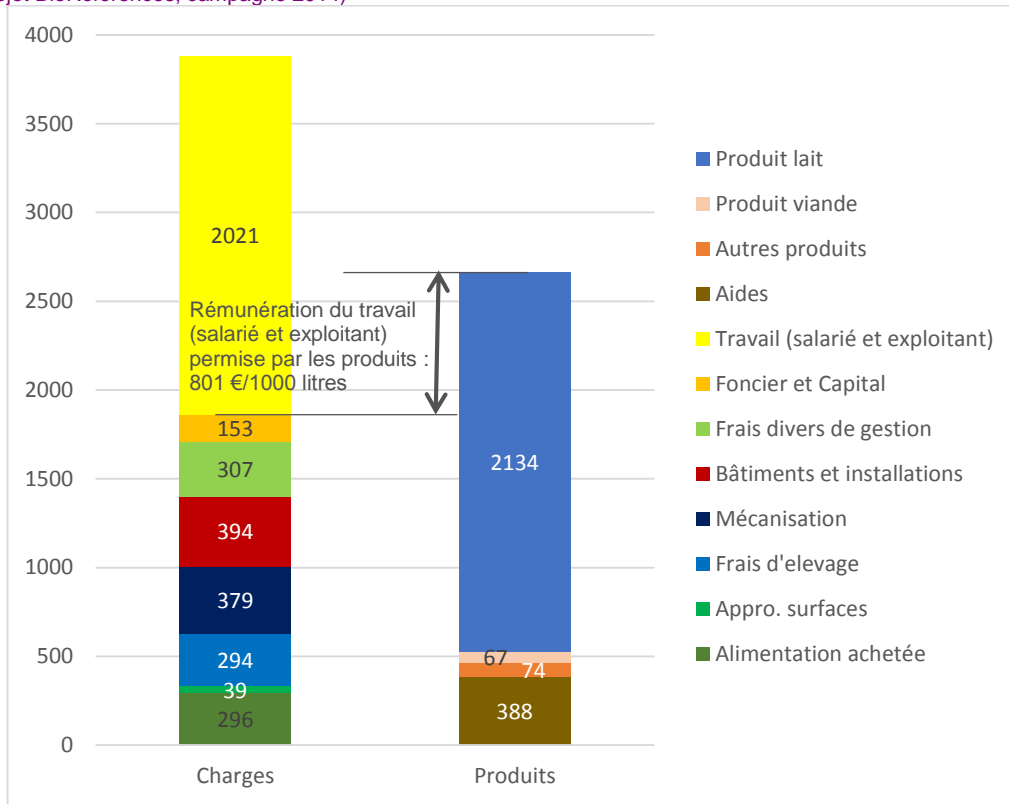
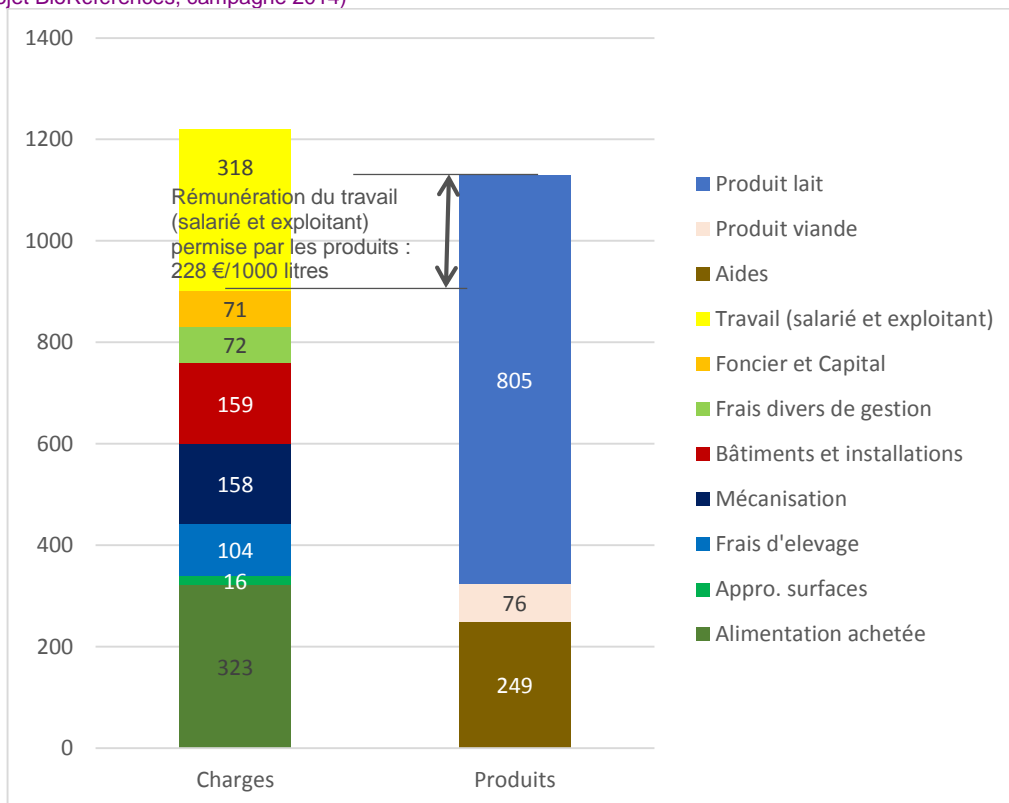


Figure 4. Coût de production moyen de l'atelier caprin livreur [1 000 litres de lait de chèvre produits]
 (Source : projet BioRéférences, campagne 2014)





Pour les exploitations fromagères, le coût de production est relativement élevé compte tenu du faible volume produit : 3 883 €/1000 litres produits. Chez les livreurs, produisant un volume de lait plus important, le coût de production est plus dilué et s'élève à 1 220 €/1000 litres produits.

Pour les mêmes raisons, la charge liée au travail constitue une part plus importante du coût de production pour les fromagers. Enfin, l'alimentation achetée est une charge importante chez les livreurs, compte tenu des objectifs de productivité laitière généralement plus élevés.

Pour tenir compte de la variabilité de la composition de la main d'œuvre dans les exploitations suivies (présence de main d'œuvre salariée ou non), la rémunération du travail permise par le produit indiquée ici correspond à la rémunération de toute la main d'œuvre, exploitante et salariée. Pour les élevages fromagers, la rémunération du travail permise par le produit de l'atelier caprin s'étend de 0 à 1,2 SMIC/UMO pour une moyenne de 0,7 SMIC/UMO. Pour les livreurs, cette rémunération permise par le produit de l'atelier caprin s'étend de 0,3 à 1,8 SMIC/UMO pour une moyenne de 1,1 SMIC/UMO. Seulement 2 élevages fromagers et 2 élevages livreurs atteignent ou dépassent un SMIC/UMO dégagé par l'atelier caprin.





LEXIQUE

Charges opérationnelles : Sommes des charges variables, liées au volume annuel de l'activité (charges alimentaires, charges de surfaces, charges de transformation et commercialisation, frais d'élevage...)

Charges de structure : Ensemble des dépenses fixes, indépendantes du volume de l'activité d'une année à l'autre (charges sociales et salariales, amortissements, entretien des bâtiments et matériels, assurances, EDF...)

Coût de production : Coût global de l'activité de l'atelier indépendamment du niveau d'autofinancement ou de propriété des moyens de production ; il correspond à l'approche "comptable" des charges de l'atelier, et comprend trois types de charges : les charges courantes (dépenses de l'exercice ajustées des variations de stocks), l'amortissement du matériel et des bâtiments utilisés pour la production, et des charges dites "supplémentaires".

Excédent Brut d'Exploitation [EBE] : Différence entre le produit et les charges de l'exploitation, hormis les amortissements et les frais financiers

Marge brute caprine : Différence entre la valeur de la production de l'atelier caprin (produit brut de l'atelier) et ses charges opérationnelles

Prix de revient : Prix de vente nécessaire pour rémunérer la main-d'œuvre et les capitaux propres de l'atelier à un niveau déterminé, compte tenu du montant déjà couvert par ailleurs par les aides et les produits joints.

Produit brut : Valeur des biens et services produits au cours d'une campagne et liés aux activités du système de production (vente de produits végétaux, vente de produits animaux, aides d'exploitation...)

Produit caprin : Valeur des biens et services produits au cours d'une campagne et liés à l'atelier caprin (vente de lait ou fromages, vente de chevreaux et de chèvres de réforme...)

Revenu disponible : Produits brut + produits financiers – charges opérationnelles – charges de structure – charges financières

Surface Agricole Utile [SAU] : Ensemble des surfaces utilisées, hors surfaces pastorales

Surface Fourragère Principale [SFP] : Ensemble des surfaces fourragères

Unité Gros Bétail [UGB] : Unité qui correspond à l'ingestion de 4 750 kg MS de fourrages par an ; en filière caprine une chèvre équivaut à 0,17 UGB caprin

Unité de Main d'Œuvre [UMO] : Unité qui correspond à une personne occupée à plein temps sur une exploitation





CONTACTS FILIERE CAPRINE

Pôle Agriculture Biologique Massif Central [Coordination générale du projet]

VetAgro Sup, campus agronomique de Clermont
89 avenue de l'Europe – BP 35
63 370 LEMPDES
Tél/fax : 04 73 98 69 57
@ : www.itab.asso.fr/reseaux/polebio.php
Contact : Julie GRENIER
Mail : jgrenier.polebio@gmail.com

APABA

Carrefour de l'agriculture
12 026 Rodez cedex 9
Tél / fax : 05 65 68 11 52
@ : www.aveyron-bio.fr
Contact : Johan Kévin GALTIER
Mail : filiere@aveyron-bio.fr

Chambre d'agriculture de la Drôme

Maison familiale Quartier Chaumeane
26 400 DIVAJEU
Tél : 04 27 46 47 06
Contact : Christel NAYET
Mail : christel.nayet@drome.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Lozère

5 Place Paul Comte
48 400 FLORAC
Tél : 04 66 45 13 58
@ : www.lozere.chambagri.fr
Contact : Françoise BOUILLON
Mail : francoise.bouillon@lozere.chambagri.fr

Institut de l'élevage

BP 42118
31 321 CASTANET-TOLOSAN
Tél : 05 61 75 44 44
@ : www.idele.fr
Contact : Catherine DE BOISSIEU
Mail : catherine.deboissieu@idele.fr

Chambre d'agriculture de la Corrèze

Puy-Pinçon Immeuble consulaire Tulle Est
19 000 TULLE
Tél : 05 55 21 55 68
@ : www.limousin.synagri.com
Contact : Sylvie DENIS
Mail : sylvie.denis@correze.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Loire

43 avenue Albert Raimond
42270 ST PRIEST EN JAREZ
Tél : 04 77 91 43 02
@ : www.terresdeloire.fr
Contact : Philippe ALLAIX
Mail : philippe.allaix@loire.chambagri.fr

BIO BOURGOGNE [ex-SEDARB]

19, avenue Pierre Larousse
BP 382
89006 AUXERRE cedex
Tél : 03 86 72 92 20
@ : www.biobourgogne.fr
Contact : Aurélie BILLON
Mail : aurelie.billon@biobourgogne.org



LE PROJET BIOREFERENCES

Maîtrise d'ouvrage et coordination : Pôle AB Massif Central

Avec le soutien financier : de l'Etat (fonds FNADT), du Ministère de l'agriculture et de la pêche (fonds CasDAR), du Conseil Régional Auvergne, du Conseil Régional Languedoc Roussillon, du Conseil Régional Rhône-Alpes, du Conseil Départemental de l'Aveyron et du Conseil Départemental de la Corrèze dans le cadre de la Convention de Massif / Massif Central

